



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Livret de suivi

Conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels

**Pôle ressource vie scolaire (PRVS)
Académie de Mayotte**

Le livret de suivi est organisé ainsi :

1. Le mot de l'IA-IPR EVS
2. Informations concernant le contractuel
3. Utilisation du livret de suivi
4. Questionnaire autour des représentations du métier
5. Missions du CPE
6. Référentiel de compétences
7. Positionnement
8. Environnement de travail
9. Parcours de formation



Vous rejoignez l'académie de Mayotte en tant que conseiller principal d'éducation (CPE) contractuel.

Le présent livret de suivi est un outil de formation et de professionnalisation. Il vous permet de :

- vous positionner au moment de votre prise de fonction ;
- identifier les connaissances et compétences que vous allez développer tout au long de votre parcours en tant que contractuel dans l'Education nationale.

Il constitue un outil de communication entre le pôle ressource vie scolaire (PRVS) et vous-même, lors des sessions de formation d'une part et des visites sur le terrain d'autre part.

Je compte sur vous pour que vous en fassiez bon usage.

Christelle CHARRIER
IA-IPR EVS



Informations concernant le contractuel

| | | | |
|---------------|--|-------------------|--|
| Nom et prénom | | Date de naissance | |
|---------------|--|-------------------|--|

Niveau de formation

Etablissement d'affectation

2024-2025

2025-2026

2026-2027

Date de début de contrat en qualité de CPE



Utilisation du livret de suivi

Le livret sera utilisé selon les modalités indiquées dans le tableau figurant ci-dessous :

| Pages | | |
|-------|--|---|
| 5 | Questionnaire autour des représentations du métier | A renseigner au moment de la première prise de poste/dans le cadre du temps d'accueil personnalisé organisé par l'IA-IPR EVS |
| 6 | Missions du CPE | A lire |
| 7 | Référentiel de compétences du CPE | A lire |
| 11 | Auto-positionnement | Se positionner au moment de la première prise de poste (colonne « positionnement initial ») puis chaque année (C1, C2, C3, etc.) au mois de mai |
| 17 | Découverte et maîtrise de l'environnement de travail | A renseigner tout au long de l'année, l'objectif étant que le tableau soit intégralement renseigné en C3 |
| 18 | Parcours de formation | Prendre connaissance du parcours de formation |

Régulièrement renseigné par le CPE contractuel, il sera **systematiquement conservé dans son bureau et mis à disposition lors des visites programmées par le CPE chargé de mission et/ou l'IA-IPR EVS.**

Y seront joints :

- un écrit présentant l'environnement de travail (cf. préparation de la visite)
- les textes réglementaires (ex. circulaire relative aux missions des CPE, parcours éducatifs, sanctions et punitions, etc.)
- les traces des sessions de formation suivies (convocations, attestations de présence, prises de notes, etc.)
- les traces des actions conduites par le CPE au sein de l'établissement



Questionnaire autour des représentations du métier

Que connaissez-vous de l'Ecole à Mayotte ? (nombre d'établissements, nombre d'élèves, nombre d'enseignants, conditions d'accueil, atouts du système éducatif, difficultés, etc.)

En quoi consiste selon vous le métier de CPE ?

Quelles compétences sont-elles mobilisées dans le cadre des missions qui vous sont confiées ?

Quelles démarches avez-vous entreprises pour bien démarrer ?

Sur quels outils pensez-vous vous appuyer pour construire les compétences attendues dans les missions qui vous sont confiées ?



Missions du CPE

❖ Missions

Outre les missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation les CPE ont des missions spécifiques : la politique éducative de l'établissement, le suivi individuel et collectif des élèves et l'organisation de la vie scolaire.

En référence à la **circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015 relative aux missions des CPE**, leur action s'articule autour de trois axes :

1. La politique éducative de l'établissement

- ➔ participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement
 - diagnostic (conseil pédagogique, CESC), élaboration du volet éducatif du projet d'établissement et mise en œuvre d'actions au sein de l'établissement (foyer socio-éducatif, maison des lycéens, pause méridienne, associations, etc.)
 - participation aux instances dont ils sont membres de droit (Conseil d'administration, conseil de classe, conseil pédagogique, conseil de discipline)
- ➔ contribuer à la citoyenneté participative
 - ils favorisent les processus de concertation et de participation des élèves aux instances représentatives en organisant notamment la formation des délégués
 - ils contribuent au développement de l'animation socio-éducative (ex. élaboration de projets éducatifs et socio-culturel, participation à l'animation des heures de vie de classe, information auprès des élèves)

2. Le suivi individuel et collectif des élèves

- ➔ assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves
 - suivi collectif :
 - ils travaillent avec les personnels sociaux et de santé, les psychologues de l'éducation nationale et les partenaires extérieurs pour lutter, notamment contre les risques psychosociaux (conduites à risques, signes d'addiction, troubles anxieux, situations de stress),
 - en lien avec l'équipe éducative les CPE sont chargés de recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves par le biais de l'outil numérique mis à leur disposition (ex. Pronote) et de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
Remarque : ils peuvent être référents décrochage scolaire
 - suivi individuel :
 - ils apportent leur contribution à la connaissance de l'élève et la font partager (professeur principal, AS, infirmier, psychologue de l'éducation nationale, etc.) : comportement et activité de l'élève, résultats, conditions de travail afin de rechercher en commun l'origine des difficultés éventuelles et d'aider l'élève à les surmonter
 - ils portent une attention particulière aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers
 - ils participent à l'élaboration du projet personnel et professionnel de l'élève, en appui au psychologue de l'éducation nationale
- ➔ assurer des relations de confiance avec les familles ou les représentants légaux des élèves
 - ils entretiennent un dialogue constructif avec les familles des élèves ou leurs représentants légaux et participent à l'instauration, dans la durée, de la relation entre les parents et l'établissement scolaire.

3. L'organisation de la vie scolaire

- ➔ organiser l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'externat, la demi-pension ou l'internat
 - ils organisent les conditions d'accueil des élèves, leurs mouvements d'entrées et de sorties, leurs déplacements et leur circulation au sein de l'établissement
 - ils ont un rôle de conseil auprès du chef d'établissement en amont de l'élaboration des emplois du temps (respect des rythmes de vie et de travail des élèves)
 - ils participent, avec les professeurs documentalistes, à la prise en charge des élèves hors du temps de classe pour favoriser les apprentissages, notamment en mettant à leur disposition les espaces et les ressources nécessaires
Remarque : les CPE peuvent avoir un rôle de conseil auprès du gestionnaire sur l'organisation des lieux de restauration, d'hébergement pour les internats, de travail et de détente
- ➔ contribuer à la qualité du climat scolaire
 - ils encadrent l'équipe de vie scolaire et organisent son activité : animation et encadrement éducatifs, sécurité des élèves, suivi de l'absentéisme et aide au travail personnel
 - ils contribuent à l'élaboration du diagnostic de sécurité
 - ils participent à l'élaboration du règlement intérieur et ont un rôle de conseil auprès des équipes éducatives et du chef d'établissement dans le cadre des mesures éducatives de réparation et de sanction.

- ils participent à la prévention des conflits en menant un travail de réflexion sur le climat scolaire.
- animer l'équipe de vie scolaire
 - ils répartissent les tâches et élaborent les emplois du temps
 - ils repèrent les besoins en formation
 - ils évaluent les personnels de vie scolaire

❖ Obligations réglementaires de service (ORS)

• organisation du temps :

- 1607 heures ramenées à 1593 heures par la prise en compte de 14 heures annuelles au titre des jours dits de fractionnement des congés
- réparties sur 36 semaines + 1 semaine avant l'entrée des élèves + 1 semaine après la sortie des élèves
- durée hebdomadaire de 40 heures 40 minutes :
 - 35 heures hebdomadaires inscrites dans l'emploi du temps
 - 4 heures/semaine laissées sous la responsabilité des CPE pour l'organisation des missions
 - un temps de pause quotidien de 20 minutes non fractionnables pour 6 heures travaillées

• missions particulières

Ils perçoivent une indemnité de mission particulière (IMP)

Ex. référent décrochage au sein de l'établissement en lien avec la mission de lutte contre le décrochage scolaire (LMDS)

Ils peuvent être concernés par des astreintes s'ils sont logés par nécessité absolue de service (NAS).



Référentiel de compétences du CPE

❖ Compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

| | |
|---|--|
| 1. Faire partager les valeurs de la République | <ul style="list-style-type: none"> • savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. • aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. |
| 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école | <ul style="list-style-type: none"> • connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens. • connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation. |
| 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> • connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. • connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. • tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative. |
| 4. Prendre en compte la diversité des élèves | <ul style="list-style-type: none"> • adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. • travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap. • déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles. |
| 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | <ul style="list-style-type: none"> • participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. • contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. • participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation. |
| 6. Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques | <ul style="list-style-type: none"> accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles. |
| 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication | <ul style="list-style-type: none"> utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves. |
| 8. Utiliser une langue vivante dans les situations exigées par son métier | <ul style="list-style-type: none"> maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves |
| 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier | <ul style="list-style-type: none"> tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. |
| 10. Coopérer au sein d'une équipe | <ul style="list-style-type: none"> inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves. |
| 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative | <ul style="list-style-type: none"> savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative. |
| 12. Coopérer avec les parents d'élèves | <ul style="list-style-type: none"> œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves. |
| 13. Coopérer avec les partenaires de l'école | <ul style="list-style-type: none"> coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux. |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement. |
| 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel | <ul style="list-style-type: none"> compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. |

Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

❖ Compétences spécifiques aux CPE

Comme précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, « l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel ».

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement.

- ➔ Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
 - Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité.
 - Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves.
 - Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves.
 - Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.
- ➔ Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
 - Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application.
 - Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif.
 - Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude.
 - Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les Psy-EN et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution.
 - Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions.
 - Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.
- ➔ Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
 - Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme.
 - Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.
 - Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).
 - Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.
 - Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.
- ➔ Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
 - Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service.

- Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
- Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, ils apportent une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel.

Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.

- ➔ Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
 - Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation.
 - Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.
 - Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
 - Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
 - Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.
- ➔ Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
 - Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
 - Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
 - Assurer la formation des délégués élèves.
 - Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.
- ➔ Participer à la construction des parcours des élèves
 - Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.
 - Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).
 - Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les Psy-EN, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.

- ➔ Travailler dans une équipe pédagogique
 - Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).
 - Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.
 - Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.
 - Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.

Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation



Auto-positionnement

Compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

| | | Positionnement initial | Fin C1 | Fin C2 | Fin C3 | Fin C4 | Fin C5 | Fin C6 |
|---|--|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 1. Faire partager les valeurs de la République | <ul style="list-style-type: none"> savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. | | | | | | | |
| 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école | <ul style="list-style-type: none"> connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation | | | | | | | |
| 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative. | | | | | | | |
| 4. Prendre en compte la diversité des élèves | <ul style="list-style-type: none"> adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles. | | | | | | | |
| 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | <ul style="list-style-type: none"> participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. | | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation. | | | | | | | | |
| 6. Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques | <ul style="list-style-type: none"> accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles. | | | | | | | | |
| 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication | <ul style="list-style-type: none"> utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves. | | | | | | | | |
| 8. Utiliser une langue vivante dans les situations exigées par son métier | <ul style="list-style-type: none"> maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves | | | | | | | | |
| 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier | <ul style="list-style-type: none"> tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. | | | | | | | | |
| 10. Coopérer au sein d'une équipe | <ul style="list-style-type: none"> inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves. | | | | | | | | |
| 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative | <ul style="list-style-type: none"> savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative. | | | | | | | | |
| 12. Coopérer avec les parents d'élèves | <ul style="list-style-type: none"> œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves. | | | | | | | | |
| 13. Coopérer avec les partenaires de l'école | <ul style="list-style-type: none"> coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement. | | | | | | | | |
| 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel | <ul style="list-style-type: none"> compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. | | | | | | | | |

Compétences spécifiques aux CPE

❖ Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

| | | Positionnement initial | Fin C1 | Fin C2 | Fin C3 | Fin C4 | Fin C5 | Fin C6 |
|--|---|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance, les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques. | | | | | | | |
| Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement | <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative. | | | | | | | |
| Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement | <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC). | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement. | | | | | | | |
| Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations. | | | | | | | |

❖ Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

| | | Positionnement initial | Fin C1 | Fin C2 | Fin C3 | Fin C4 | Fin C5 | Fin C6 |
|---|--|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif | <ul style="list-style-type: none"> • Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage. | | | | | | | |
| Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.). | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation des délégués élèves. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle. | | | | | | | |
| Participer à la construction des parcours des élèves | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau). | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel. | | | | | | | |

❖ Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

| | | Positionnement initial | Fin C1 | Fin C2 | Fin C3 | Fin C4 | Fin C5 | Fin C6 |
|--|---|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Travailler dans une équipe pédagogique | <ul style="list-style-type: none"> Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.). | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre. | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques. | | | | | | | |



Découverte et maîtrise de l'environnement de travail

A l'échelle de l'académie

| | | Date ¹ |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| L'organigramme du rectorat | <input type="checkbox"/> ² | |
| La carte des établissements scolaires | <input type="checkbox"/> | |
| Le projet académique | <input type="checkbox"/> | |
| La carte des formations | <input type="checkbox"/> | |
| Les personnes ressources (PRVS) | <input type="checkbox"/> | |

A l'échelle de l'établissement

| | | Date |
|---|---|--------------------------|
| Les acteurs | Le chef d'établissement et ses adjoints | <input type="checkbox"/> |
| | Le secrétaire général | <input type="checkbox"/> |
| | Le CPE et l'équipe de vie scolaire/Le professeur documentaliste | <input type="checkbox"/> |
| | Le pôle médico-social | <input type="checkbox"/> |
| | Infirmier | <input type="checkbox"/> |
| | Assistant social | <input type="checkbox"/> |
| | Psy-EN | <input type="checkbox"/> |
| | L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap | <input type="checkbox"/> |
| | Autre. Préciser | <input type="checkbox"/> |
| Les instances | Conseil de classe | <input type="checkbox"/> |
| | Conseil d'enseignement | <input type="checkbox"/> |
| | Conseil pédagogique | <input type="checkbox"/> |
| | Réunion de l'équipe de direction | <input type="checkbox"/> |
| | Commission permanente | <input type="checkbox"/> |
| | Conseil d'administration | <input type="checkbox"/> |
| | CVC/CVL | <input type="checkbox"/> |
| | CESCE | <input type="checkbox"/> |
| | Autre. Préciser | <input type="checkbox"/> |
| Les documents clés | Le rapport d'évaluation externe (si l'établissement a été évalué) | <input type="checkbox"/> |
| | Le projet d'établissement | <input type="checkbox"/> |
| | Le règlement intérieur | <input type="checkbox"/> |
| | Le projet de service vie scolaire/La politique documentaire | <input type="checkbox"/> |
| | Le rapport d'activité de l'équipe de vie scolaire/Le bilan du CDI | <input type="checkbox"/> |
| Les personnes ressources | Référent culture | <input type="checkbox"/> |
| | Référent numérique/CPN | <input type="checkbox"/> |
| | Coordonnateurs de discipline | <input type="checkbox"/> |
| | Autre. Préciser | <input type="checkbox"/> |
| Les identifiants de connexion | Boîte CDI/vie scolaire | <input type="checkbox"/> |
| | Boîte académique professionnelle | <input type="checkbox"/> |
| Les canaux de diffusion de l'information | Site de l'établissement | <input type="checkbox"/> |
| | ENT/Neo | <input type="checkbox"/> |
| | ESIDOC | <input type="checkbox"/> |
| | Pronote | <input type="checkbox"/> |
| | Affichage interne | <input type="checkbox"/> |
| | Autre. Préciser | <input type="checkbox"/> |
| Les publics particuliers | SEGPA | <input type="checkbox"/> |
| | ULIS | <input type="checkbox"/> |
| | UPE2A | <input type="checkbox"/> |
| | Autre. Préciser | <input type="checkbox"/> |
| Les dispositifs pédagogiques | Accompagnement personnalisé | <input type="checkbox"/> |
| | Devoirs faits | <input type="checkbox"/> |
| | Accompagnement éducatif | <input type="checkbox"/> |
| | Ecole ouverte | <input type="checkbox"/> |
| | Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) | <input type="checkbox"/> |
| | Autre. Préciser | <input type="checkbox"/> |

¹ Indiquer la date à laquelle vous avez pris connaissance de l'aspect de l'environnement de travail cité

² Cocher la case lorsque vous avez pris connaissance de l'aspect de l'environnement de travail cité



Parcours de formation

❖ Programmation des contenus sur trois ans

Parcours de formation sur 3 ans - Portfolio

| Public | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|-----------------------------|--|---|---|
| Contractuels | Accueil des néo-contractuels | Psychologie de l'enfant et de l'adolescent | La fonction de conseil |
| | Pronote (niveau 1) | Les écrits professionnels/Le rapport d'activité | Techniques d'entretien – Conduire une réunion |
| | Pronote (niveau 2) | Gestion de crise/Risques psychosociaux | L'école inclusive |
| | La gestion de l'absentéisme | Le climat scolaire | L'orientation/Parcours avenir |
| | Protection de l'enfance | Enjeu éducatif (1) : méthodologie du projet | |
| | Organiser et faire vivre la vie scolaire | Enjeu éducatif (2) : dynamique de projet | |
| | Le suivi des élèves/Partenariat | Philosophie de l'éducation | |
| | Election et formation des délégués | | |
| | La relation avec les familles | | |
| | La gestion de conflit | | |
| | Principes du droit et procédures disciplinaires | | |
| | Le harcèlement – Programme Phare | | |
| | | | |
| Volume horaire total | 51 heures | 24 heures | 12 heures |
| Tous les personnels | Plénière – Réunions de bassin (15 heures) | | |

❖ **Détail des contenus sur trois ans**

| Module GAIA | Intitulé | Public désigné | Dates | Horaires | Lieu | Formateurs 2023/2024 |
|---------------------|---|----------------|------------|-------------|------|-------------------------|
| Accompagnement | Accueil des néo-contractuels | C1 | 21/08/2024 | 09H00-16H30 | | IA-IPR EVS/CMI |
| Suivi des élèves | Pronote (niveau 1 et 2) | C1 | 04/09/2024 | 09H00-16H30 | | M. TARDY/C. HENAFF |
| Suivi des élèves | Election et formation des délégués | C1 | 18/09/2024 | 9H00-12H00 | | M. TARDY/P. DUMIN |
| Suivi des élèves | Protection de l'enfance | C1 | 18/09/2024 | 13H30-16H30 | | AS CT |
| Suivi des élèves | La gestion de l'absentéisme | C1 | 09/10/2024 | 9H00-12H00 | | O. KINZELIN/A. TREUST |
| Suivi des élèves | Le suivi des élèves/Partenariat | C1 | 09/10/2024 | 13H30-16H30 | | M. TARDY/P. DUMIN |
| Suivi des élèves | La relation avec les familles | C1 | 13/11/2024 | 9H00-12H00 | | M. TARDY/A. AMBIRIKI |
| Suivi des élèves | Principes du droit et procédures disciplinaires | C1 | 13/11/2024 | 13H30-16H30 | | M. TARDY/C. HENAFF |
| Suivi des élèves | Harcèlement/Programme PHARE | C1 | 12/02/2025 | 13H30-16H30 | | C. HENAFF/P. DUMIN |
| Gestion de service | Gestion de conflit | C1 | 19/02/2024 | 09H00-12H00 | | L. CHOLLET |
| | INTERDISCIPLINAIRE | C1 | 19/02/2024 | 13h30-16h30 | | |
| Gestion de service | Organiser et faire vivre la vie scolaire | C1 | 12/02/2025 | 9H00-12H00 | | M. TARDY/ |
| Accompagnement | Bilan 1ère année de prise de fonction | C1 | 04/06/2025 | 13H30-16H30 | | IA-IPR EVS/CMI |
| Suivi des élèves | Psychologie de l'enfant et de l'adolescent | C2 | 05/11/2024 | 9H00-16H30 | | En attente |
| Gestion de service | Les écrits professionnels/Rapport d'activité | C2 | 28/01/2025 | 9H00-12H00 | | V. FABRE/O. KINZELIN |
| Management | Gestion de crise/risques psycho-sociaux | C2 | 28/01/2025 | 13H30-16H30 | | H. GAUTHIER/P. LAMBLLOT |
| Suivi des élèves | Le climat scolaire | C2 | 11/02/2025 | 9H00-12H00 | | O. KINZELIN/IA-IPR EVS |
| Gestion de service | Enjeu éducatif 1 : méthodologie de projet | C2 | 11/02/2025 | 13H30-16H30 | | A. TREUST/P. DUMIN |
| Politique éducative | Philosophie de l'éducation | C2 | 25/03/2025 | 9H00-12H00 | | E. KEISER |
| Politique éducative | Enjeu éducatif 2 : dynamique de projet | C2 | 25/03/2025 | 9H00-12H00 | | A. TREUST/P. DUMIN |
| Politique éducative | L'école inclusive | C3 | 05/12/2024 | 9H00-12H00 | | IEN ASH |
| Politique éducative | L'orientation/Parcours avenir | C3 | 05/12/2024 | 13H30-16H30 | | CSAIO |
| Gestion de service | Techniques d'entretien/Conduire une réunion | C3 | 22/05/2025 | 9H00-12H00 | | En attente |
| Politique éducative | La fonction de conseil | C3 | 22/05/2025 | 13H30-16H30 | | V. FABRE/O. KINZELIN |
| Accompagnement | Plénière 1 | Tout public | 25/09/2024 | 8H00-13H00 | | IA-IPR EVS |
| Accompagnement | Réunion de bassin 1 | Tout public | 20/11/2024 | 9H00-16H30 | | |
| Accompagnement | Réunion de bassin 2 | Tout public | 19/02/2025 | 9H00-16H30 | | |

❖ Sessions de formation suivies par le contractuel

| Module GAIA | Intitulé | Public désigné | DATES | Horaires | Lieu | Formation suivie (1) | Nom du formateur | Signature du formateur |
|--------------------|---|----------------|------------|-------------|------|----------------------|------------------|------------------------|
| Accompagnement | Accueil des néo-contractuels | C1 | 21/08/2024 | 09H00-16H30 | | | | |
| Suivi des élèves | Pronote (niveau 1 et 2) | C1 | 04/09/2024 | 09H00-16H30 | | | | |
| Suivi des élèves | Election et formation des délégués | C1 | 18/09/2024 | 9H00-12H00 | | | | |
| Suivi des élèves | Protection de l'enfance | C1 | 18/09/2024 | 13H30-16H30 | | | | |
| Suivi des élèves | La gestion de l'absentéisme | C1 | 09/10/2024 | 9H00-12H00 | | | | |
| Suivi des élèves | Le suivi des élèves/Partenariat | C1 | 09/10/2024 | 13H30-16H30 | | | | |
| Suivi des élèves | La relation avec les familles | C1 | 13/11/2024 | 9H00-12H00 | | | | |
| Suivi des élèves | Principes du droit et procédures disciplinaires | C1 | 13/11/2024 | 13H30-16H30 | | | | |
| Suivi des élèves | Harcèlement/Programme PHARE | C1 | 12/02/2025 | 13H30-16H30 | | | | |
| Gestion de service | Gestion de conflit | C1 | 19/02/2024 | 09H00-12H00 | | | | |
| | INTERDISCIPLINAIRE | C1 | 19/02/2024 | 13h30-16h30 | | | | |
| Gestion de service | Organiser et faire vivre la vie scolaire | C1 | 12/02/2025 | 9H00-12H00 | | | | |
| Accompagnement | Bilan 1ère année de prise de fonction | C1 | 04/06/2025 | 13H30-16H30 | | | | |

(1) Cochez la case lorsque vous avez suivi l'action de formation

| Module GAIA | Intitulé | Public désigné | DATES | Horaires | Lieu | Formation suivie (1) | Nom du formateur | Signature du formateur |
|---------------------|--|----------------|------------|-------------|------|----------------------|------------------|------------------------|
| Suivi des élèves | Psychologie de l'enfant et de l'adolescent | C2 | 05/11/2024 | 9H00-16H30 | | | | |
| Gestion de service | Les écrits professionnels/Rapport d'activité | C2 | 28/01/2025 | 9H00-12H00 | | | | |
| Management | Gestion de crise/risques psycho-sociaux | C2 | 28/01/2025 | 13H30-16H30 | | | | |
| Suivi des élèves | Le climat scolaire | C2 | 11/02/2025 | 9H00-12H00 | | | | |
| Gestion de service | Enjeu éducatif 1 : méthodologie de projet | C2 | 11/02/2025 | 13H30-16H30 | | | | |
| Politique éducative | Philosophie de l'éducation | C2 | 25/03/2025 | 9H00-12H00 | | | | |
| Politique éducative | Enjeu éducatif 2 : dynamique de projet | C2 | 25/03/2025 | 9H00-12H00 | | | | |

| Module GAIA | Intitulé | Public désigné | DATES | Horaires | Lieu | Formation suivie (1) | Nom du formateur | Signature du formateur |
|---------------------|---|----------------|------------|-------------|------|----------------------|------------------|------------------------|
| Politique éducative | L'école inclusive | C3 | 05/12/2024 | 9H00-12H00 | | | | |
| Politique éducative | L'orientation/Parcours avenir | C3 | 05/12/2024 | 13H30-16H30 | | | | |
| Gestion de service | Techniques d'entretien/Conduire une réunion | C3 | 22/05/2025 | 9H00-12H00 | | | | |
| Politique éducative | La fonction de conseil | C3 | 22/05/2025 | 13H30-16H30 | | | | |

| Réunions de bassin | C1 (2) | C2 (2) | C3 (2) | C4 (2) | C5 (2) | C6 (2) |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Plénière de rentrée | | | | | | |
| Réunion de bassin 1 | | | | | | |
| Réunion de bassin 2 | | | | | | |

(1) Indiquez la date



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*